



## Convention d'occupation précaire

-----  
Par Dsaa

Bonjour,

En mai nous avons trouvé une maison à acheter seulement suite à plusieurs problèmes venant du vendeur le compromis n'est toujours pas signé. Hors moi ma maison est vendu et je dois la libérer le 6 septembre jour de la signature de la vente définitive. Nous avons trouvé une location meublée en attendant pour 3 mois mais le co acheteur ayant besoin d'argent ils nous avaient proposés de signer un bail meublée le temps de la vente. Nous avons donc accepté et annulé la location du meublée qui n'était pas encore signé. Mais maintenant ils ne veulent plus de bail et préfère qu'on signe une promesse de vente devant leur notaire ainsi qu'une convention d'occupation précaire le temps de la vente. Notre notaire étant en congé la signature se ferait devant leur notaire seulement. Je ne peux pas avoir l'avis de mon notaire puisqu'il n'est pas joignable et j'aurais aimé savoir ce que vous pensiez de tout cela ? Est ce avantageux dans notre cas ou au contraire risqué ?

Merci pour votre aide.